

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉALABLE A LA DÉSAFFECTATION ET AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL SITUÉ RUE AUX COQS ET BOULEVARD MARÉCHAL LECLERC À BAYEUX EN VUE DU PROJET DE REDÉPLOIEMENT DU MUSÉE DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX

Par arrêté du 20 septembre 2024, Monsieur le Maire de la commune de Bayeux, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux.

Objet et durée de l'enquête publique : Il sera procédé à une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une partie du domaine public routier située Rue aux Coqs et Boulevard Maréchal Leclerc à Bayeux pour une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 15 octobre 2024 à 9h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00 précises.

Lieux et horaires de consultation des permanences tenus par le commissaire enquêteur : les permanences sont ouvertes à tout public faisant ou non partie de la commune

Mardi 15 octobre 2024 de 9h00 à 12h00	Mairie de Bayeux 12 bis rue Laitière, 14400 Bayeux
Mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de Bayeux 12 bis rue Laitière, 14400 Bayeux

Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Alain ESTÈVE, ingénieur à la retraite, a été désigné conformément à l'article R.134-17 du Code des relations entre le public et l'administration, sur une liste d'aptitude, en qualité de commissaire enquêteur, par arrêté n°AM SG2024-639 en date du 20 septembre 2024.

Lieux de consultation : Le dossier d'enquête publique au format papier sera mis à disposition du public au local Accueil population de la Mairie de Bayeux au 12 bis Rue Laitière 14400 BAYEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture, pour une durée de 16 jours consécutifs, du mardi 15 octobre 2024 à 9h00 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00 précise. Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, sera déposé pour mise à disposition du public au local Accueil population de la Mairie de Bayeux au 12 bis Rue Laitière 14400 BAYEUX.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public dans le cadre des permanences définies aux lieux, dates et horaires ci-dessus.

L'intégralité du dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'enquête publique dématérialisée : <https://www.registre-dematerialise.fr/5668> rubrique « Document de présentation ». Un accès gratuit aux dossiers est également garanti par un poste informatique à disposition du public dans le local de l'Accueil population de la Mairie de Bayeux à l'adresse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations du public peuvent être consignées dans le registre prévu à cet effet, être transmises par voie postale à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête – 12 bis Rue Laitière 14400 BAYEUX ou par voie électronique au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante: enquete-publique-5668@registre-dematerialise.fr

Ces observations pourront également être transmises via le formulaire de dépôt prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5668> , rubrique «Déposer une contribution».

Les observations du public transmises par voie dématérialisée seront consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5668> , rubrique «Les contributions».

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Bayeux, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions au siège de la Mairie de Bayeux aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un délai d'un an ainsi que sur le site internet de la Mairie de Bayeux : <https://www.bayeux.fr>.

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibèrera pour se prononcer sur la désaffectation et le déclassement des parcelles concernées par le projet.

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusés dans le département.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 30 OCTOBRE 2024 À 17H PRÉCISE